RCS : ST DENIS DE LA REUNION
Code greffe : 9741

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST DENIS DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 00644
Numéro SIREN : 383 755 949
Nom ou dénomination : SOFICOOP

Ce dépôt a été enregistré le 21/09/2022 sous le numéro de dépôt A2022/006630

DEPOT GREFFE T.C. ST-DENIS
21 SEP. 2022

SOFICOOP

Société de prise de participations financières, d'étude
et de développement des coopératives agricoles réunionnaises
Société par actions simplifiée au capital de 20 791 581,48 euros
Siège social : Zone Industrielle de Cambaie - 97460 SAINT-PAUL
RCS SAINT-DENIS 383 755 949

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le vingt-sept juin,
A quinze heures,

Les associés de la Société SOFICOOP, société par actions simplifiée au capital de 20 791 581,48 euros divisé en 1 364 277 actions de 15,24 euros se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre en date du 10 Juin 2022.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Henri LEBON préside la séance en sa qualité de représentant de la personne morale URCOOPA, Présidente associée de la Société.

La société EXA, Commissaire aux comptes titulaire, est absente excusée.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 1 364 177 actions sur les 1 364 277 actions émises par la Société.

Le Président constate que les associés présents et représentés totalisent au moins le quart du capital social. L'Assemblée Générale Ordinaire peut donc valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés,
- une copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes avec l'avis de réception ;
- les statuts de la Société ;
- les comptes annuels, bilan et compte de résultat arrêtés au 31 décembre 2021 ;
- la feuille de présence à l'Assemblée ;
- le rapport de gestion du Président ;
- les rapports général et spécial du Commissaire aux comptes ;
- le texte des résolutions proposées.

Puis le Président déclare que tous les documents et informations prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts, été portés à la connaissance des associés préalablement à la réunion de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

--/
/--

- Reconstitution des capitaux propres ;

--/
/--

Le Président donne ensuite lecture de son rapport de gestion et des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes puis ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

--/
/--

4° RESOLUTION : **Reconstitution des capitaux propres**

L'Assemblée Générale constate que, du fait du bénéfice dégagé par l'exercice écoulé, les capitaux propres de la société se trouvent reconstitués à hauteur au moins de la moitié du capital social.

L'Assemblée Générale décide de faire procéder à une inscription modificative au registre du commerce et des sociétés pour enregistrer cette régularisation intervenue dans le délai légal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

--/
/--

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à seize heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Fait à Saint-Paul, le 27 juin 2022
Extrait certifié conforme

Le Président,
URCOOPA, représentée par M. Henri LEBON